



BS\_2023\_68

## DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le trente novembre deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

### **PRÉSENTS :**

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Fabrice SANCHEZ, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON, Claude CAUDAL et Jean-Marc JOUNIER, et M. Frédéric LAUNAY

**Secrétaire de séance : Frédéric MILLET**

**Titulaires : 12      Quorum : 7      Présents : 11      Votants : 11      Pouvoir : 0**

**A DISTANCE (non votant) :** Mme Edith MARGUIN

---

### **TRAVAUX : MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2024**

Lors de sa réunion du 18 octobre dernier, le Bureau syndical a arrêté la tranche 2 du programme de travaux 2024 pour un montant de 241 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
RETZ	Chaumes-en-Retz	Rue de la Treille	370	21	111 000	Aménagement de la commune prévu début 2024 Renouvellement de 370 ml de conduite 140 PVC et reprise de 21 colliers de branchements (nombre à confirmer lors de l'étude) 1 fuite branchement connue en 2013.
RETZ	Port Saint Père	RD64 Route de Saint-Mars-de-Coutais	40		20 000	Renouvellement d'une conduite Fonte diamètre 200 (1964) sur 40 mètres, par une Fonte 250. Conduite à renouveler avec calorifuge dans le trottoir du pont sur la RD 751. Continuité de renouvellement, fuite détectée par le département et confirmée par l'exploitant. Travaux d'opportunité, évitant un forage dirigé pour traverser la RD751. Types de réfection à confirmer avec le département. Demande d'atlantique'eau
GRAN	Touvois	La Pointe			15 000	Antenne CVM - Piquage de la conduite PVC diamètre 110 (date inconnue) sur la conduite PVC diamètre 225 (1989). Tamponnage + purge sur la conduite PVC 110 au niveau de la RD65 et rue Saint-Joseph en attendant le retour des analyses. Si le retour de l'analyse est conforme, prévoir une deuxième intervention pour positionner la purge au niveau de la RD65 intersection Le Grand Champ. Si le retour est non conforme, renouvellement de la conduite PVC 110 (date inconnue) sur un programme futur
GRAN	Touvois	L'Eslière – Pas Gaudet	100	2	23 000	Dévoisement d'une conduite PVC diamètre 110 datant de 1972 sur 100 mètres. 0 fuite enregistrée sur le SIG. Conduite en parcelle privée, une construction est prévue sur la conduite. 2 branchements à reprendre ou à renouveler, à définir lors de l'étude. Demande de l'exploitant.
GRAN	Legé	La Tournerie	50		10 000	Domage ouvrage lors d'une construction, l'exploitant a réparé la fuite. Dévoisement d'une conduite PVC 110 de 1974 sur 50 mètres. 1 fuite récente.
GRAN	Corcoué-sur-Logne	Rue du château	120		24 000	Construction d'un muret sur la conduite située en partie sous les arbres : dévoiement PVC diamètre 63 de 1977 sur 100 mètres. Pose d'un PEHD diamètre 63 sur 120 mètres. 4 branchements à reprendre et prolonger la conduite de 20 mètres (un branchement long actuellement). 0 fuites sur le SIG. Demande de l'exploitant.
VGNB	Divatte/Loire	Bourgneuf, carrefour giratoire RD7	410	5	120 000	Modification du réseau AEP dans la cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire. Renouvellement d'une conduite en Amiante-Ciment datant de 1970 sur 270 mètres par un PVC 140. Dépose de l'Amiante-Ciment sur 270 mètres. Renouvellement / dévoiement du PVC diamètre 200 datant de 1981 sur 140 mètres par un PVC 200. 5 branchements à reprendre ou renouveler (à définir lors de l'étude).
MART	St Michel Chef Chef	Boulevard de la Chapelle	80	7	30 000	En prévision de l'aménagement communal prévu fin 2024 : renouvellement de 65m de canalisation en fonte grise DN60 de date ancienne (probablement années 1960). Deux fuites canalisation ces dernières années. Dévoisement du PVC110 avec linéaire à définir le long de la place Duchesse Anne. Travaux à prévoir pour mai 2024 après la réunion publique.

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
						Pornic Agglo doit se positionner pour le lieu d'implantation du réseau d'eaux pluviales.
SICA	St Etienne de Montluc	Rue Lamennais (partie ouest)	280	5	60 000	Renouvellement de 280m de PVC160 datant de 1976, en prévision de l'aménagement de voirie communale. Demande de la commune : intervenir le plus tôt possible début 2024.
					<b>413 000</b>	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2024 :

	Montant en € HT (BS du 18/10/23)	Montant en € HT (BS du 6/12/23)	Montant en € HT
ANCENIS			
CAMPBON - SILLON	35 000	60 000	95 000
GRANDLIEU		72 000	72 000
NORT-SUR-ERDRE			
PAYS DE LA MEE	46 000		46 000
PAYS DE RETZ	60 000	131 000	191 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS			
GUÉMÈNE			
CCSE	95 000		95 000
VAL SAINT MARTIN		30 000	30 000
VIGNOBLE	5 000	120 000	125 000
<b>TOTAL</b>	<b>241 000</b>	<b>413 000</b>	<b>654 000</b>

Suite à ces informations,

**Le Bureau syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,**

**Vu la décision du bureau syndical du 18 octobre 2023 (BS\_2023\_58),**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2024 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 413 000 € HT,
- **de PRÉCISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2024 est de 654 000 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Michel BRARD



BS\_2023\_68

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 08/12/2023

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 08/12/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication